

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2197

22 août 2015

### SOMMAIRE

20 cm .....	105413	K-Point S.A. ....	105413
Abbe Kalbersch Sàrl .....	105456	Les Résidences du Golf S.A. ....	105415
Amistà S.A. ....	105426	MCT Berlin Residential S.C.A. ....	105420
Anvik Financial Investments S.à r.l. ....	105456	Moes Frères, Gérard Moes et Compagnie, Suc- cesseurs Sàrl .....	105416
ARCALUX SPF, société de gestion de patri- moine familial .....	105430	Moreton Sicav-Fis .....	105416
Arlon Investments S.à r.l. ....	105443	Mosking .....	105421
BKDV Soparfi S.A. ....	105423	Naxos Capital Partners SCA .....	105416
B.M.D. International S.A., SPF .....	105416	Next Management S.à r.l. ....	105442
Clareant SCF Carried Interest SCSp .....	105417	Partners Group Direct Mezzanine 2011 S.C.A., SICAR .....	105422
European Media Holding S.à r.l. ....	105442	Pattison S.à r.l. ....	105440
Galactus S.à.r.l. ....	105414	Paunsdorf Centre Luxco .....	105415
Garim S.C.A., SICAV-SIF .....	105415	Scarano S.A. ....	105412
Ginge - Kerr - Luxembourg S.A. ....	105414	Société Hôtelière du Senior Hôtel R.R. d'Ech- ternach SA .....	105418
GL PPF Opportunities Investments S.à r.l. ..	105431	Sophia Invest S.A., SPF .....	105412
Golden Fleur Private S.A. SPF .....	105413	South Mogul Holdings S.à r.l. ....	105412
Goldfish .....	105414	StubHub Europe S.à r.l. ....	105411
GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A. ....	105414	Studio GP Luxembourg S.à r.l. ....	105412
Hyperion Euro Growth S.à r.l. ....	105415	Swsports Management S.à r.l. ....	105423
Jampa Food .....	105410	Tawban S.à r.l.Croc'Heure .....	105411
JFA & Interfaces Est. ....	105423	TITANIUM Invest .....	105410
J&H Communication S.à r.l. ....	105410	TrackTeo S.A. ....	105411
John Deere Holding S.à r.l. ....	105410	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Inves- tours S.C.A. ....	105411
Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company .....	105410	USSI .....	105411
Kato S.à r.l. ....	105412		
K-Point S.A. ....	105413		

**Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 117.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015099652/9.  
(150109799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**J&H Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen.  
R.C.S. Luxembourg B 191.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015099647/10.

(150109345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Jampa Food, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 188.456.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015099654/10.

(150110044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**TITANIUM Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-5890 Hesperange, 15, rue Roger Wercollier.  
R.C.S. Luxembourg B 166.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Titanium Invest*

Signature

Référence de publication: 2015100860/11.

(150110351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

---

**John Deere Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.515.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Deere & Company

Société mère de John Deere Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A. / T. Pierrette

*Gérant B / Gérant A*

Référence de publication: 2015099650/14.

(150108981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.633.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015100838/9.  
(150110948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

---

**TrackTeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015100837/10.  
(150110370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

---

**Tawban S.à r.l.Croc'Heure, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 152.228.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015100848/10.  
(150110673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

---

**USSI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 58.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015100886/11.  
(150110556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

---

**StubHub Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 164.474.

Il convient de noter que Madame Brigitte Ricou-Bellan a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 24 juin 2015.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

StubHub Europe S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015106203/14.  
(150116030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**South Mogul Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 160.682.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106196/9.

(150116264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Sophia Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.102.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106195/10.

(150116474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Studio GP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 9, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 121.926.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106247/10.

(150116672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Scarano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.495.

—  
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015106211/12.

(150116653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Kato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 134.967.

—  
EXTRAIT

M. Torsten Bauer a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 juillet 2015 (24h00).

Il en résulte que Wisteria Investment Management S.à r.l. est désormais gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108001/13.

(150118096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**20 cm, Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 178.815.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015107154/10.

(150117323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**K-Point S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.186.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19. Juni 2015.

K-Point S.A.

Maria Löwenbrück / Petra Hauer

Référence de publication: 2015107997/12.

(150117830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**K-Point S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.186.

Bestellung des Abschlussprüfers der K-Point S.A. für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr

In der ordentlichen Generalversammlung der K-Point S.A. am 1. Juni 2015 wurde die Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zum Abschlussprüfer der K-Point S.A. für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr bestellt. Die Bestellung endet mit dem Abschluss der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Juni 2015.

K-Point S.A.

Maria Löwenbrück / Petra Hauer

Référence de publication: 2015107996/15.

(150117829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Golden Fleur Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 157.967.

Par décision du conseil d'administration du 04 juin 2015:

VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société GOLDEN FLEUR PRIVATE S.A. SPF; Monsieur Stanislas BUNETEL, 42 rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, démissionnaire.

Luxembourg, le 06 juillet 2015.

*Pour: GOLDEN FLEUR PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015108698/17.

(150118224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Ginge - Kerr - Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5691 Ellange, 46, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 47.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015108696/10.

(150118554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 55.855.

*Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 15. Mai 2015*

- die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herr Claude Niedner, Herr Rainer Lemm und Herr Franz-Josef Glauben werden bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2016 zu verlängern;

- Ernst & Young, société anonyme, mit Sitz in 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxemburg und eingeschrieben beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B47771 wird zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2016 ernannt.

Référence de publication: 2015108705/13.

(150118581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**Galactus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.581.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2015*

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ en tant que Gérant de la société, à la date du 21 mai 2015.

Acceptation de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau Gérant de la société, avec effet au 21 mai 2015.

*Pour la société*

GALACTUS S.à.r.l.

Référence de publication: 2015108691/14.

(150118066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**Goldfish, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.186.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de «Goldfish» («la Société») prises dans la résolution du 16 juin 2015 que:

- Mr. Victor Hoogstraal, (adresse privée: Heuel Strasse 26, Zurich, Suisse CH-8032) est nommé comme administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale que se tiendra en l'année 2016.

et

- H.R.T. Révision S.A., (adresse professionnelle: 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg) est nommée comme Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale que se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015108699/17.

(150118764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**Les Résidences du Golf S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 46.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015105057/10.

(150115591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**Garim S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 165.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108692/11.

(150117978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.913.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 109.927.

Par résolutions signées en date du 30 Juin 2015 les associés ont pris la décision suivante:  
- Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme immatriculée sous le numéro B 183652, ayant comme siège social au 89A, Pafébruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée comme Réviseur d'entreprises agréé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra durant l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015106930/15.

(150116852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Hyperion Euro Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 186.909.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 2 juillet 2015*

*Décisions*

Après délibération, l'Assemblée, a décidé, à l'unanimité:  
d'accepter la démission de M. Stéphane BIVER, gérant de catégorie A de la Société.  
de nommer en remplacement M. Jean-Luc CLAUSE, né le 2 décembre 1969 à Dudelange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015108719/17.

(150118010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Moreton Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 138.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015105127/9.

(150114706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**Moes Frères, Gérard Moes et Compagnie, Successeurs Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5544 Remich, 4, op der Kopp.  
R.C.S. Luxembourg B 5.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015105123/11.

(150115575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**Naxos Capital Partners SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 102.788.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2015:*

L'Assemblée renommée DELOITTE AUDIT avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015105142/14.

(150115340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**B.M.D. International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.796.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015*

*Résolutions:*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet immédiat:

JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour copie certifiée conforme

K. LOZIE / JALYNE S.A.

- / Signature

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2015100205/20.

(150111015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

---



**Clareant SCF Carried Interest SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.901.

*Excerpt of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of the partnership executed on 12 June 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Clareant SCF GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 197.310 (the “General Partner”).

**2. Name, Partnership’s purpose and registered office.**

I. Name

“Clareant SCF Carried Interest SCSp”, a special limited partnership (société en commandite spéciale).

II. Purpose

The Partnership will be formed for the purposes of carrying on the business of an investor in accordance with its Partnership Agreement and, in connection therewith, carrying out transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

III. Registered Office

51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IV. Financial Year

The financial year end of the Partnership shall begin each year on the first (1<sup>st</sup>) of January and end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December with the exception of the first fiscal year which shall begin on the date on which the Partnership commenced pursuant to the Partnership Agreement and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2016.

**3. Designation of the manager and their signing authority.** Subject to the provisions of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended, and any delegation of its powers properly authorized under the Partnership Agreement, the business and affairs of the Partnership will be managed by the General Partner acting honestly, in good faith and in the best interest of the Partnership. Without limiting the generality of the foregoing, the General Partner will have the power and authority to do any act, take any proceeding, make any decision and execute and deliver any instrument, deed, agreement or document necessary for or incidental to carrying on the business of the Partnership.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commenced on 12 June 2015.

The Partnership will continue, unless otherwise terminated in accordance with the Partnership Agreement, until dissolved by the written agreement of the General Partner and the Limited Partners (as defined under the Partnership Agreement).

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

*Extrait du contrat social (le “contrat”) de la société conclu le 12 juin 2015*

**1. Associés solidairement responsables.** Clareant SCF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.310 (l’«Associé Commandité»).

**2. Dénomination, objet social de la Société et siège social.**

I. Dénomination

“Clareant SCF Carried Interest SCSp”, une société en commandite spéciale.

II. Objet social

La Société sera établie aux fins d’exercer l’activité d’un investisseur conformément au Contrat et de conduire les transactions directement ou indirectement liées à la prise de participations dans toute entreprise de quelle que forme que ce soit, ainsi que d’administrer, gérer, contrôler et développer de telles prises de participation, au Grand-Duché du Luxembourg et à l’étranger.

III. Siège social

51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

IV. Exercice Social

L'exercice social de la Société commence chaque année au premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine au trente-et-un (31) décembre, à l'exception du premier exercice social qui débute à la date à laquelle la Société a été créée conformément au Contrat et se terminera le trente-et-un (31) décembre 2016.

**3. Désignation du gérant et de son pouvoir de signature.** Sujette aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciale, telle que modifiée, et à toute délégation de pouvoir dûment autorisée par le Contrat, la conduite des affaires de la Société sera gérée par l'Associé Commandité agissant honnêtement, de bonne foi et dans les meilleurs intérêts de la Société. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, l'Associé Commandité a les pouvoirs et l'autorité d'accomplir tous les actes, toute mesure, prendre toute décision et exécuter et remettre tous les instruments, actes, conventions ou documents nécessaires ou afférents à la conduite des affaires de la Société.

**4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle se termine.** La Société a été créée le 12 juin 2015.

La Société perdurera, sauf dissolution conforme au Contrat, jusqu'à sa dissolution par accord écrit de l'Associé Commandité et des Associés Commanditaires.

Référence de publication: 2015100280/67.

(150109437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

---

**Société Hôtelière du Senior Hôtel R.R. d'Echternach SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6448 Echternach, 9, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 96.109.

L'an deux mille quinze.

Le onze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE HOTELIERE DU SENIOR HOTEL R.R. D'ECHTERNACH S.A., ayant son siège social à L-6448 Echternach, 9, rue de l'Hôpital, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.109 (NIN 1999 2214 751),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 628 du 4 décembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 674 du 8 septembre 1999;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1324 du 9 juillet 2009,

au capital social de QUATRE CENT HUIT MILLE EUROS (€ 408.000.-), représenté par soixante-huit (68) actions de SIX MILLE EUROS (€ 6.000.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond MELCHERS, demeurant à L-2614 Luxembourg, 20, rue Pierre Thines,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Rolphe REDING, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 6-10, Place de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Jeannine HOFFMANN, demeurant à L-7356 Helmdange, 2, rue Nicolas-Victor Colbert, et Monsieur Pierre LAVANDIER, demeurant à L-9184 Schrodweiler, 17, rue Geischleid.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social du montant de DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (€ 272.000.-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT HUIT MILLE EUROS (€ 408.000.-) au montant de SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 680.000.-) sans création d'actions nouvelles, mais en augmentant la valeur nominale des actions du montant de SIX MILLE EUROS (€ 6.000.-) au montant de DIX MILLE EUROS (€ 10.000.-), par incorporation à concurrence du montant de DEUX CENT SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS (€ 272.000.-) de résultats reportés au 31 décembre 2014.

2.- Instauration d'un capital autorisé d'UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-) avec ou sans émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

3.- Modification de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 680.000.-), représenté par soixante-huit (68) actions de DIX MILLE EUROS (€ 10.000.-) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à la somme d'UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. "

4.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur les soixante-huit (68) actions émises, cinquante-quatre (54) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Le notaire soussigné déclare, que cinquante-quatre (54) des actionnaires initialement présents, cinquante-quatre (54) ont voté.

IV. Après délibération l'assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social du montant de DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (€ 272.000.-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT HUIT MILLE EUROS (€ 408.000.-) au montant de SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 680.000.-) sans création d'actions nouvelles, mais en augmentant la valeur nominale des actions du montant de SIX MILLE EUROS (€ 6.000.-) au montant de DIX MILLE EUROS (€ 10.000.-), par incorporation à concurrence du montant de DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (€ 272.000.-) de résultats reportés au 31 décembre 2014, ainsi qu'il résulte d'un bilan daté au 31 décembre 2014, à approuver par l'assemblée générale des actionnaires.

La disponibilité desdits résultats résulte d'une déclaration faite par deux administrateurs de la société en date du 11 juin 2015, confirmant que lesdits résultats n'ont pas été affectés respectivement distribués et qu'ils existent encore à la date de ce jour.

Ces documents, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et tous les comparants resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés

pour: cinquante-quatre (54)

contre: zéro (0)

abstention: zéro (0)

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé d'UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-) avec ou sans émission d'actions nouvelles.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé avec le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 680.000.-), représenté par soixante-huit (68) actions de DIX MILLE EUROS (€ 10.000.-) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à la somme d'UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article."

pour: cinquante-quatre (54)

contre: zéro (0)

abstention: zéro (0)

#### *Quatrième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions et plus particulièrement de procéder au nom de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des actionnaires.

pour: cinquante-quatre (54)

contre: zéro (0)

abstention: zéro (0)

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. MELCHERS, R. REDING, J. HOFFMANN, P. LAVANDIER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juin 2015. Relation: GAC/2015/5177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015099973/139.

(150109429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

#### **MCT Berlin Residential S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.741.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.06.2015.

MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A.

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2015099784/12.

(150110105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

## Mosking, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg E 5.671.

### STATUTS

Les soussignés:

1. - Monsieur Stig Johnsen, Directeur de sociétés, demeurant à Tyriveien 18 - 1470 Lorenskog, Norvege
  2. - Madame Monica Johansen, Directeur de sociétés, demeurant à Tyriveien 18 -1470 Lørenskog, Norvege
- ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile particulière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>** . La société, qui est une société civile particulière, a pour objet exclusif l'achat, la vente, la construction l'aménagement, la gestion, l'administration et la mise en valeur d'un ou plusieurs bateaux de plaisance en dehors de toutes opérations commerciales ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de Mosking, société civile particulière.

**Art. 3.** Le siège statutaire de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par décision des associés. La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée

**Art. 5.** Le capital social est fixé à € 1.000,- (mille Euro), représenté par 1.000 (mille) parts d'intérêts d'une valeur de € 1,- (un Euro) chacune.

Les 1.000 parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Stig Johnsen, prénommé, neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf parts . . . . .	999
2. - Madame Monica Johansen, prénommé, une part . . . . .	<u>1</u>
Total: mille parts . . . . .	1.000

**Art. 6.** Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du Code civil.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, un an après une mise en demeure notifiée aux administrateurs et aux associés par lettre recommandée à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai d'un an, les parts d'intérêts du défunt peuvent être acquises, soit par les associés survivants, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts d'intérêts se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années. S'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé forfaitairement et sans recours, par un collège de trois experts-arbitres.

L'exercice des droits afférents aux parts d'intérêts du défunt est conféré à ses exécuteurs testamentaires régulièrement institués jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un administrateur nommé par les associés. L'administrateur est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, l'administrateur est révocable à tout moment par décision des associés.

**Art. 10.** L'administrateur est investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature de l'administrateur qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable des associés.

L'administrateur peut conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

**Art. 11.** Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêts donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt est dûment représentée. La décision requiert une majorité des trois quarts des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement, obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les associés présents,

**Art. 12.** L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou de l'administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

**Art. 14.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

**Art. 15.** Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1382 et suivants du Code civil sont applicables.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. - Est nommé administrateur pour une durée indéterminée, Monsieur Stig Johnsen, préqualifié.
2. - L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 2, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg,

Fait à Luxembourg, en trois exemplaires, le 22 juin 2015.

STIG JOHNSEN / MONICA JOHANSEN.

Référence de publication: 2015099800/92.

(150109991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

#### **Partners Group Direct Mezzanine 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 161.910.

#### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 26 juin 2015*

PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PARTNERS GROUP DIRECT MEZZANINE 2011 S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015102515/14.

(150111840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

**JFA & Interfaces Est., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 144.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015099657/10.

(150109488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

**BKDV Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 112.126.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BKDV Soparfi S.A.*

Signature

Référence de publication: 2015102807/11.

(150112967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

**Swsports Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 88, rue Dernier Sol.  
R.C.S. Luxembourg B 197.912.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Blanche MOUURIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

- 1) Monsieur Antonio SANTOPIETRO, né à Montevideo (URY) le 9 juin 1963, demeurant à L-2543 Luxembourg, 88, rue Dernier Sol,  
agissant en son nom personnel.
- 2) Monsieur Julio Alberto SANTOPIETRO, né à Fermo (Italie) le 21 juillet 1986, demeurant à L-2543 Luxembourg, 88, rue Dernier Sol,  
agissant en son nom personnel.
- 3) Madame Vinciane PIROTTE, née à Bastogne (Belgique) le 7 novembre 1973, demeurant à B-6600 Wardin, 500, Majeret,  
agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de: "SWSPORTS MANAGEMENT S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet la prestation de services sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

En outre la société a pour objet l'organisation d'événements sportifs et artistiques et plus généralement toutes activités concernant l'encadrement, le conseil, la médiation et la représentation de talents sportifs, de sportifs de haut niveau et d'acteurs artistiques, le conseil aux clubs sportifs ainsi que toutes prestations y liées.

Par ailleurs, l'objet de la société comprend l'achat, la vente, la gestion et l'exploitation de tout droit d'image, l'exploitation de tous sites internet et produits dérivés relatifs au domaine sportif, le domaine artistique ainsi que la fourniture de tout support technique et, plus généralement et de manière non limitative, l'octroi et la concession de licences à tout partenaire qui souhaiterait utiliser les services de la société.

La société peut réaliser également toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement à son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés de groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité représentant les trois quarts (3/4) du capital social. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente.



Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Monsieur Antonio SANTOPIETRO, le comparant sub 1) . . . . .	25 parts
2.- Par Monsieur Julio Alberto SANTOPIETRO, le comparant sub 2) . . . . .	25 parts
3.- Par Madame Vinciane PIROTTE, le comparant sub 3) . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES. . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille quinze.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2543 Luxembourg, 88, rue Dernier Sol.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Antonio SANTOPIETRO, né à Montevideo (URY) le 9 juin 1963, demeurant à L-2543 Luxembourg, 88, rue Dernier Sol, en tant que gérant technique.

2) Madame Vinciane PIROTTE, née à Bastogne (Belgique) le 7 novembre 1973, demeurant à B-6600 Wardin, 500, Majeret, en tant que gérante administrative.

La société est valablement engagée en toutes circonstances, par la seule signature du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: SANTOPIETRO, SANTOPIETRO, PIROTTE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/06/2015. Relation: EAC/2015/14379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26/06/2015.

Référence de publication: 2015100820/163.

(150111097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

**Amistà S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 87.882.

L'an deux mil quinze, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU**

1) Mr. Filippo Balbo, né a Abano Terme le 22 Février 1955 et résident professionnellement à Padoue (Italie), via Zabarella n. 38,

ici représenté par Monsieur Paolo SGUOTTI, demeurant professionnellement au 3, Montée de Clausen en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Padoue (Italie) le 9 juin 2015.

2) La société BAAL S.A. - S.P.F., une société anonyme ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B158.631, ici représentée par Monsieur Jacopo ROSSI, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé à Luxembourg le 9 juin 2015.

Lesquelles procurations après signature «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les actionnaires de la société anonyme dénommée «AMISTÀ S.A.» (la Société), dont le siège social est établi à L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen, enregistrée sous le numéro B 87.882, constituée par acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1274 daté du 3 septembre 2002, dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois sous seing privé le 30 novembre 2010, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 15 janvier 2011.

Ensuite les comparants déclarent et prient le notaire d'acter:

I.- Que les deux actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentés à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.1 Approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2014 et affectation du résultat de l'exercice;

1.2 Approbation d'une situation intérimaire au 31 mai 2015;

2. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en AMISTA' S.à r.l.;

3. Cessation du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes et relative décharge;

4. Nomination d'un ou de plusieurs gérants;

5. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne;

6. Modification de la dénomination de «AMISTA' S.à r.l. en «AMISTA' S.R.L.», et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur suivante en langue italienne:

“ **Art. 4.**

**Art. 4. Oggetto.** La società ha per oggetto:

1) l'acquisto e la vendita di terreni e fabbricati di qualsiasi genere; l'urbanizzazione e lo sfruttamento di terreni ivi compresa la costruzione di fabbricati, la gestione e lo sfruttamento di terreni e fabbricati;

2) la realizzazione di investimenti mobiliari ed immobiliari di qualsiasi sorte;

3) l'assunzione ed il conferimento di appalti e subappalti.

4) la società, infine, in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale, potrà svolgere qualunque attività connessa nonché compiere tutte le operazioni mobiliari, immobiliari, industriali, commerciali e finanziarie necessarie od utili alla realizzazione degli scopi sociali: in particolare, fra l'altro, operazioni bancarie (esclusa la raccolta del risparmio tra il pubblico sotto qualsiasi forma), prestiti a breve e lungo termine, fidejussioni, avalli ed iscrizioni ipotecarie sui beni sociali, assunzioni, in via diretta o indiretta, di interessenze, quote e partecipazioni anche azionarie in altre società, enti e ditte nazionali od esteri, anche costituendi, aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio, non nei confronti del pubblico, a scopo di stabile investimento e non di collocamento e comunque funzionalmente collegate al conseguimento dell'oggetto sociale.”

7. Révocation du gérant unique;

8. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social;

9. Divers.

*Exposé:*

Les actionnaires déclarent que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à Padova à Via Zabarella n. 38, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Ensuite les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

1) Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Ensuite les actionnaires constatent le résultat de l'exercice au 31 décembre 2014 et décident, sur proposition du conseil d'administration, de reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014, se chiffrant de la manière suivante:

Résultats reportés . . . . .	246.458,50 Euros
Résultat de l'exercice . . . . .	-37.574,49 Euros

Les actionnaires approuvent le bilan de clôture au 31 décembre 2014 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Les actionnaires décident ensuite de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

2) Les actionnaires décide d'approuver la situation intérimaire au 31 mai 2015 et, pour autant que de besoin, de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos au 31 mai 2015.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de transformer la forme juridique de la société, laquelle, de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en AMISTA S.à r.l.,

avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société AMISTA S.à r.l se lisent comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «AMISTA S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet:

- l'achat et la vente de terrains et de bâtiments en tout genre; l'urbanisation et la mise en valeur de terrains y compris la construction de bâtiments; la gestion et l'exploitation de terrains et de bâtiments;

- la réalisation d'investissements mobiliers et immobiliers de quelque genre que ce soit;

- l'accomplissement, pour atteindre l'objet social, dans le Grand-Duché du Italia et à l'étranger, de toutes les opérations commerciales, financières, immobilières et mobilières, d'accorder garanties, avals, cautions en tout genre, même en faveur de tiers, mais aussi d'engager aussi bien directement qu'indirectement, des participations dans d'autres sociétés ou entreprises ayant un objet analogue ou similaire ou de toute façon liées à la propre activité;

- l'accomplissement d'opérations d'importation et d'exportation, l'acceptation et la remise d'adjudications et de sous-traitances.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Suite à la résolution qui précède, les huit cents (800) parts sociales sont toutes détenues comme suite:

- 795 parts sociales par la société Baal S.A., prénommée;
- 5 parts sociales par Monsieur Filippo Balbo, prénommé.

#### *Troisième résolution*

Suite à la transformation qui précède, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont venu à échéance.

Les associés décident de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Les associés décident ensuite de nommer en qualité de gérant unique de la Société, pour une durée indéterminée:

Mr. Filippo Balbo, né a Abano Terme le 22 Février 1955 et résident professionnellement à Padoue (Italie), via Zabarella n. 38.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident enfin que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société sont transférés, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à Padova à Via Zabarella n. 38 et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «AMISTÀ S.à r.l.» en «AMISTÀ S.r.l.»
- de fixer la durée de la société jusqu'en 2050,
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

“ **Art. 4. Oggetto.**

**Art. 4. oggetto.** La società ha per oggetto:

- 1) l'acquisto e la vendita di terreni e fabbricati di qualsiasi genere; l'urbanizzazione e lo sfruttamento di terreni ivi compresa la costruzione di fabbricati, la gestione e lo sfruttamento di terreni e fabbricati;
- 2) la realizzazione di investimenti mobiliari ed immobiliari di qualsiasi sorte;
- 3) l'assunzione ed il conferimento di appalti e subappalti.
- 4) la società, infine, in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale, potrà svolgere qualunque attività connessa nonché compiere tutte le operazioni mobiliari, immobiliari, industriali, commerciali e finanziarie necessarie od utili alla realizzazione degli scopi sociali: in particolare, fra l'altro, operazioni bancarie (esclusa la raccolta del risparmio tra il pubblico sotto qualsiasi forma), prestiti a breve e lungo termine, fidejussioni, avalli ed iscrizioni ipotecarie sui beni sociali, assunzioni, in via diretta o indiretta, di interessenze, quote e partecipazioni anche azionarie in altre società, enti e ditte nazionali od esteri, anche costituendi, aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio, non nei confronti del pubblico, a scopo di stabile investimento e non di collocamento e comunque funzionalmente collegate al conseguimento dell'oggetto sociale.”

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur dont question en annexe au présent acte, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

#### *Sixième résolution*

Les associés, suite à la résolution qui précède, décident de révoquer le mandat du gérant unique,

et décide de nommer en conformité avec la loi italienne, pour un terme de 6 (six) exercices sociaux prenant fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôre le 31 décembre 2018, à savoir:

Mr. Filippo Balbo, né a Abano Terme le 22 Février 1955 et résident professionnellement à Padoue (Italie), via Zabarella n. 38.

La société est engagée vis-à-vis des tiers par les gérants, conformément à l'article 18.1 du nouveau texte des statuts de la Société.

*Septième résolution*

Les associés décident de conférer à Monsieur Filippo Balbo, prénommé, tous pouvoirs pour représenter seule la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

*Huitième résolution*

Les associés décident de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises («Imprese di Padova») au plus tard le 30 juin 2015.

*Déclaration pro fisco:*

Les associés décident que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version italienne. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Sguotti, J. Rossi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13745. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015102757/226.

(150111820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**ARCALUX SPF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.316.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015*

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*

ARCALUX SPF

Référence de publication: 2015105549/16.

(150116069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**GL PPF Opportunities Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.987.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of June.

Before us Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Helinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

GL PPF Opportunities Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies of Luxembourg, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on June 12, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GL PPF Opportunities Investments S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## C. Decisions of the shareholders

### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, at which point decisions shall be validly approved in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.



**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### **D. Management**

##### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders of the Company. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

##### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

##### **Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

##### **Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg by a class B Manager, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, (ii) by the joint signature of two (2) class B managers (excluding, however, for the operation of the Company's bank accounts), or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision****Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation****Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

##### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by GL PPF Opportunities Holdings S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - (i) Richard Stabinsky, born in New York, USA on January 28<sup>th</sup> 1968, professionally residing at 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager;
  - (ii) Thomas M. Larkin, born in New Jersey, USA on February 21<sup>st</sup> 1964, professionally residing at 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager;
  - (iii) Henry Saavedra, born in New York, USA on November 17<sup>th</sup> 1978, professionally residing at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as class B manager;
  - (iv) Ramon van Heusden, born in Nijmegen, the Netherlands, on May 7<sup>th</sup> 1967, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager; and
  - (v) Jorrit Cromptvoets, born in Voorst, the Netherlands, on May 16<sup>th</sup> 1976, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

##### **A COMPARU:**

GL PPF Opportunities Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, ayant son siège social au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

dûment représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GL PPF Opportunities Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

##### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

##### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

##### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

##### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

##### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

##### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas être actionnaires de la Société. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, composé au moins d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, initié au Luxembourg par un gérant de classe B, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels doivent être présents ou représentés au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ait voté en faveur de la décision. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, (ii) par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe B (à l'exception de la gestion des comptes bancaires de la Société), ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et surveillance

### Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par GL PPF Opportunities Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

#### *Résolutions de l'associé*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
  - (i) Richard Stabinsky, né à New York, Etats-Unis, le 28 janvier 1968, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A;
  - (ii) Thomas M. Larkin, né à New Jersey, Etats-Unis, le 21 février 1964, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A;
  - (iii) Henry Saavedra, né à New York, Etats-Unis, le 17 novembre 1978, résidant professionnellement à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;
  - (iv) Ramon van Heusden, né à Nijmegen, Pays-Bas, le 7 mai 1967, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et
  - (v) Jorrit Cromptvoets, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 19 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19221. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015103023/517.

(150113340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

#### **Pattison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.264.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of June,  
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is Appeared:

BGL BNP Paribas, société anonyme, having its registered office at L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.481,

here represented by Mrs Delphine GUILLOU, private employee, having its professional address in L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 29<sup>th</sup> May 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned and representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:



1° The appearing party is the sole shareholder of “Pattison S.à.r.l.”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 114.264, incorporated pursuant to a notarial deed dated 6<sup>th</sup> February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 896 of 8<sup>th</sup> May 2006 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have never been amended.

2° The share capital of the Company is set at one hundred ninety-six thousand five hundred euro (EUR 196,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one thousand nine hundred sixty-five euro (EUR 1,965.-) each.

3° BGL BNP Paribas, prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company.

4° In such capacity, it declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company.

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder.

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and sole shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts. The liquidator and sole shareholder waives the review of the liquidation accounts and the preparation of a report by an auditor to the liquidation.

9° Discharge is granted to the managers of the Company and to the internal auditor for the execution of their mandates.

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the registered office of the Company.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuf juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

BGL BNP Paribas, une société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481,

ici représentée par Madame Delphine GUILLOU, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mai 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus et représentant l’intégralité du capital souscrit, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

1° La comparante est l’associé unique de la société à responsabilité limitée «Pattison S.à r.l.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.264, constituée suivant acte notarié en date du 6 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 896 du 8 mai 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société n’ont jamais été modifiés.

2° Le capital social de la société est fixé à cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 196.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d’une valeur nominale de mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 1.965,-) chacune.

3° Par la présente, BGL BNP Paribas, prénommée, en sa qualité d’associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

4° En cette qualité, l’associé unique déclare que l’activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l’associé unique est investi de tout l’actif et qu’il s’engage expressément à prendre à sa charge

tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique.

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et associé unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et associé unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. GUILLOU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 12 juin 2015. 1LAC/2015/18307. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

*Le Receveur ff.* (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102527/102.

(150111980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

---

**European Media Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.774.

Les statuts coordonnés au 15/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015102164/12.

(150112275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

---

**Next Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.169.

Par résolutions prises en date du 4 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Stéphane Gatto, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015104162/15.

(150113903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

---

**Arlon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.978.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Ms. Maria Grosbusch, Juriste, professionally residing at 14, Rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as representative of Arlon Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B168.978 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 26, 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

pursuant to a power given by a resolution of the board of managers of the Company dated May 22, 2015.

A copy of the minutes of said resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has transferred its registered office and central administration to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 27, 2012 under number 1613.

2) The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on May 04, 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) On May 26, 2015, resolutions have been taken by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company with effect upon realisation of conditions and proxy has been granted to each manager of the board of managers of the Company, with full power of substitution, to acknowledge and confirm the fulfilment of the conditions and the effectiveness of these resolutions in front of the Luxembourg notary. On May 22, 2015, the board of managers of the Company has given proxy to the lawyers from Arendt & Medernach S.A. to represent itself in front of the undersigned to acknowledge and confirm the fulfilment of the conditions and the effectiveness of the resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company on May 26, 2015:

- on the date hereof, twenty-four million nine hundred fifteen thousand four hundred sixty-three (24,915,463) shares held by CFSC Capital Corp. LVII have been transferred to and are now held by the Company;

- as these twenty-four million nine hundred fifteen thousand four hundred sixty-three (24,915,463) shares have been transferred to the Company, on the date hereof, the share capital of the Company has been decreased by an amount of twenty-four million nine hundred fifteen thousand four hundred sixty-three United States Dollars (USD 24,915,463) so as to decrease it from its current amount of twenty-five million five hundred fifteen thousand four hundred sixty-three United States Dollars (USD 25,515,463) down to six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000) through the cancellation of twenty-four million nine hundred fifteen thousand four hundred sixty-three (24,915,463) shares of the Company held by the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

- further to such cancellation, on the date hereof, two share classes named "Class A Shares" and "Class B Shares" have been created. Three hundred thousand (300,000) Class A Shares are held by CFSC Capital Corp. LVII and three hundred thousand (300,000) Class B Shares are held by The Nature Conservancy.

- further to the above resolutions, on the date hereof, article 5.1 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows: "5.1 The Company's share capital is set at six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000), consisting of three hundred thousand (300,000) class A shares and three hundred thousand (300,000) class B shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

- article 14.1 of the articles of association is amended on the date hereof and shall henceforth read as follows: "14.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of one (1) or more class A managers (the "Class A Managers") and one (1) or more class B managers (the "Class B Managers"), who do not need to be shareholders. Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable."

- article 20 of the articles of association is amended on the date hereof and shall henceforth read as follows:

"The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation."

- the articles of association are amended on the date hereof and shall henceforth read as follows:

## **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “Arlon Investments S. à r.l.” (the “Company”).

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

## **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company’s share capital is set at six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000), consisting of three hundred thousand (300,000) class A shares and three hundred thousand (300,000) class B shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

5.2 Any reference to “shares” in these articles of association shall be a reference to the class A shares and/or class B shares, as applicable.

5.3 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder’s right in the Company’s assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company’s share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

**Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

**11.3 Quorum and vote**

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## **D. Management**

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of one (1) or more class A managers (the "Class A Managers") and one (1) or more class B managers (the "Class B Managers"), who do not need to be shareholders. Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.**

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and the term of their office.

16.2 Subject to the provisions of any agreement among the shareholders, the shareholders who are the holders of the class A shares (the “Class A Shareholders”) shall have the exclusive right to present a list of candidates to be nominated as Class A Managers to the Company’s board of managers.

16.3 Subject to the provisions of any agreement among the shareholders, the shareholders who are the holders of the class B shares (the “Class B Shareholders”) shall have the exclusive right to present a list of candidates to be nominated as Class B Managers to the Company’s board of managers.

16.4 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders with the approval of shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company’s share capital. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.5 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

16.6 Class A Shareholders may propose the appointment of a new manager for any Class A Manager removed or resigned, by notice to the Company requesting that the general meeting of shareholders be convened in accordance with these articles of association to appoint a new Class A Manager. The election of such Class A Manager shall be conducted in accordance with the rules of Section 16.2 and the revocation of such Class A Manager shall be conducted in accordance with the rules of Section 16.3.

16.7 Class B Shareholders may propose the appointment of a new manager for any Class B Manager removed or resigned, by notice to the Company requesting that the general meeting of shareholders be convened in accordance with these articles of association to appoint a new Class B Manager. The election of such Class B Manager shall be conducted in accordance with the rules of Section 16.3. and the revocation of such Class B Manager shall be conducted in accordance with the rules of Section 16.3.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers [five (5) business days] at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**18.2 Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, at a meeting of the board of managers.

**18.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented, including one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager’s identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be

present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.** The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the joint signature of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager or any manager if approved by the board in advance. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation

## E. Supervision

### **Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors (réviseur d'entreprises agréés) to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the first day of June of each year and shall terminate on the last day of May of the following year.

### **Art. 23. Profits.**

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.



23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

#### **Art. 24. Interim dividends - Share premium - Assimilated premium.**

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any and any assimilated premium, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

### **G. Liquidation**

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

### **H. Governing law**

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

- Mr. Pierre Oger and Mr. Johan Runderkamp have been appointed, on the date hereof, as class A managers of the Company.

- Mr. Stephen Carl Howell, born on February 24, 1976, in Ohio, USA, and with professional address at 4245 North Fairfax Drive, Arlington, VA 22203, USA, and Mr. Addison Albright Dana, born on March 17, 1976, in Georgia, USA, and with professional address at 4245 North Fairfax Drive, Arlington, VA 22203, USA, have been appointed, on the date hereof, as class B managers of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Maria Grosbusch, Juriste, résidant professionnellement au 14, Rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en tant que représentant d'Arlon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168.978 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

en vertu d'un pouvoir donné par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 22 mai 2015.

Une copie du procès-verbal de ladite résolution, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en la capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

1) La Société a transféré son siège social et son administration centrale au Luxembourg conformément à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1613, le 27 juin 2012.

2) Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 04 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) En date du 26 mai 2015, des résolutions ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société avec effet à compter de la réalisation des conditions et une procuration a été donnée à chacun des gérants du conseil de gérance de la Société, avec plein pouvoir de substitution, pour reconnaître et confirmer le respect des conditions et l'efficacité de ces résolutions par devant le notaire luxembourgeois. En date du 22 mai 2015, le conseil de gérance de la Société a donné une procuration aux avocats d'Arendt & Medernach S.A. pour être représenté par devant le notaire sous-signé pour reconnaître et confirmer le respect des conditions et l'efficacité des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 26 mai 2015:

- à la date des présentes, vingt-quatre millions neuf cent quinze mille quatre cent soixante-trois (24.915.463) parts sociales détenues par CFSC Capital Corp. LVII ont été transférées à et sont maintenant détenues par la Société;

- comme ces vingt-quatre millions neuf cent quinze mille quatre cent soixante-trois (24.915.463) parts sociales ont été transférées à la Société, à la date des présentes le capital social de la Société a été réduit par un montant de vingt-quatre millions neuf cent quinze mille quatre cent soixante-trois dollars américains (USD 24.915.463) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions cinq cent quinze mille quatre cent soixante-trois dollars américains (USD 25.515.463) à six cent mille dollars américains (USD 600.000) par l'annulation de vingt-quatre millions neuf cent quinze mille quatre cent soixante-trois (24.915.463) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

- suite à cette annulation, deux catégories de parts sociales dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A» et «Parts Sociales de Catégorie B» ont été créées à la date des présentes. Trois cent mille (300.000) Parts Sociales de Catégorie A sont détenues par CFSC Capital Corp. LVII et trois cent mille (300.000) Parts Sociales de Catégorie B sont détenues par The Nature Conservancy.

- suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5.1 des statuts est modifié à la date des présentes et sera désormais rédigé comme suit: «5.1. Le capital social de la Société est fixé à six cent mille dollars américains (USD 600.000) représenté par trois cent mille (300.000) parts sociales de catégorie A et trois cent mille (300.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

- l'article 14.1 des statuts est modifié à la date des présentes et sera désormais rédigé comme suit: «14.1 La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et d'un (1) ou de plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B») qui ne doivent pas nécessairement être des associés. Toute référence faite ci-après aux «gérants» devra être entendue comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou aux Gérants de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant.»

- l'article 20 des statuts est modifié à la date des présentes et sera désormais rédigé comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne (s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.»

- les statuts sont modifiés à la date des présentes et seront désormais rédigés comme suit:

#### «A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Arlon Investments S.à r.l.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de

toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à six cent mille dollars américains (USD 600.000) représenté par trois cent mille (300.000) parts sociales de catégorie A et trois cent mille (300.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Toute référence faite aux «parts sociales» dans les présents statuts devra être entendue comme une référence aux parts sociales de catégorie A et/ou parts sociales de catégorie B, le cas échéant.

5.3 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à

l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

### **D. Gestion**

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1 La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et d'un (1) ou de plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B») qui ne doivent pas nécessairement être des associés. Toute référence faite ci-après aux «gérants» devra être entendue comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou aux Gérants de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance peut choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Le président n'a pas de voix prépondérante. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Élection et révocation des gérants et terme du mandat.**

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, les associés détenteurs des parts sociales de catégorie A (l'«Associé A») ont le droit exclusif de présenter au conseil de gérance de la Société une liste de candidats pour nomination comme Gérants de Catégorie A.

16.3 Les associés détenteurs des parts sociales de catégorie B (l'«Associé B») ont le droit exclusif de présenter au conseil de gérance de la Société une liste de candidats pour nomination comme Gérants de Catégorie B. La liste de candidats proposée par l'Associé A et l'Associé B sera déterminée par un vote à la majorité simple du groupe d'associés concerné, dans la mesure applicable.

16.4 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés avec le consentement d'associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.5 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

16.6 L'Associé A peut proposer la nomination d'un nouveau gérant pour chaque Gérant de Catégorie A, ayant démissionné ou ayant été révoqué, par voie d'un avis à la Société demandant la convocation de l'assemblée générale des associés conformément aux présents statuts afin de nommer un nouveau Gérant de Catégorie A. Cette nomination du Gérant de Catégorie A doit être faite en accord avec les règles de la section 16.2 et la révocation du Gérant de Catégorie A doit être faite en accord avec les règles de la section 16.4.

16.7 L'Associé B peut proposer la nomination d'un nouveau gérant pour chaque Gérant de Catégorie B, ayant démissionné ou ayant été révoqué, par voie d'un avis à la Société demandant la convocation de l'assemblée générale des associés conformément aux présents statuts afin de nommer un nouveau Gérant de Catégorie B. Cette nomination du Gérant de Catégorie B doit être faite en accord avec les règles de la section 16.3 et la révocation du Gérant de Catégorie B doit être faite en accord avec les règles de la section 16.4.

#### **Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou d'un de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

##### **18.2 Quorum**

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, y compris un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

##### **18.3 Vote**

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, y compris un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance requiert la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B ou tout gérant, si approuvé au préalable par le conseil. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront signés par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

#### E. Surveillance de la société

##### **Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, pour être nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

#### F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juin de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mai de l'année suivante.

##### **Art. 23. Bénéfices.**

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

##### **Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission ou primes assimilées.**

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission ou prime assimilée, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

### H. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

- Monsieur Pierre Oger et Monsieur Johan Runderkamp ont été nommés en tant que gérants de catégorie A de la Société à la date des présentes.

- Monsieur Stephen Carl Howell, né le 24 février 1958, à Ohio, Etats-Unis, et résidant professionnellement à 4245 North Fairfax Drive, Arlington, VA 22203, USA, and Monsieur Addison Albright Dana, né le 17 mars 1976, à Georgia, Etats-Unis, et résidant professionnellement à 4245 North Fairfax Drive, Arlington, VA 22203, USA, ont été nommés en tant que gérants de catégorie B de la Société à la date des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: M. GROSBUSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 juin 2015. Relation: EAC/2015/12399. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015102725/749.

(150111171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

#### **Abbe Kalbersch Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 153.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erpeldange, le 29 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015106417/10.

(150117648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

#### **Anvik Financial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.619.

#### EXTRAIT

En date du 26 juin 2015, l'associé Travis Investment SARL a transféré ses 12.500 parts sociales détenues dans la société Anvik Financial Investments à Malachy Casey, ayant son adresse au 12, St Stephens Gardens, Twickenham TW1 2LS, Royaume-Uni.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Malachy Casey .....	12.500 parts sociales
Total .....	12.500

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108398/19.

(150117918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.